

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0013352

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **1657**

Société : **RAM**

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **CHRAIBI ABDELMALEK**

Date de naissance :

01/06/53

Adresse : **15, Rue El caid Ahmed casa**

Tél. : **066.12.53.157** Total des frais engagés : **2300** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **15/01/2012**

Nom et prénom du malade : **chraibi youssef** Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **mugappe**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **casablanca**

Le : **13/13/1900**

Signature de l'adhérent(e) : **chraibi**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date dès Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>Ophtalmolog Ophtalmolog Ophtalmolog Ophtalmolog Casablanca</i>	04/02/2020					2000 FCFA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	—————
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES OPTICIENS DU MAROC

OPTIQUE CHERIFIENNE

(opticien spécialiste)

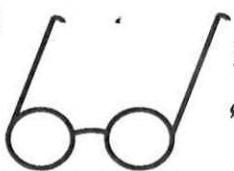
89,Rue Beni M Guild

Casablanca

Tél : 0661766644

Ordonnance de M. le Docteur :

MEZHA TAYARA



النظارات الشريفة

اختصاصي في النظارات البصرية

89، زنقة بنى امكيد الدار البيضاء

الهاتف: 0661766644

N°

00413

N° de nomenclature 408

Correspondant à la prescription 18.00

LOIN	OD: 15 (-1.00 -1.00) OG: 15 (-1.00 -1.00)	PRES	OD: OG:
------	--	------	------------------------

FOURNITURE

1 Montures : OPTIQUE

800,-

Patente

2 Verres : OPTIQUE

600,-

VERRE

A.R. PLANCHE

600,-

VERRE

Total : PAYEE ESPECIE

1000,- Di. 14.11.11

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca le : 04/11/2010

M/ou Mme :

CHRAIGI YOUSSEF

OPTIQUE CHERIFIENNE
Opticien - Ophtalmologiste
89, Rue Beni Mguild Hay Hayoune
Casablanca - TEL: 06 61 76 66 44



CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA

Docteur Abderrahmane RAISS

Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

Dr. Nezha MIYARA

Ophthalmologie pédiatrique
Chirurgie du strabisme
Lentilles de contact

الدكتورة مياراة نزهة

اختصاصية في أمراض العيون للأطفال
علاج وجراحة العين - العدسات اللاصقة

Casablanca, le

13/07/2020

RECU

Madame, Monsieur,

Mr/Mme/Mlle/Enf : *charabi youssef.*

La somme de : *300 DHS*

en paiement de note d'honoraires : *Sur fond de l'eau*

du .. /.. /....





CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA Docteur Abderrahmane RAISS
Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

Docteur Nezha MIYARA

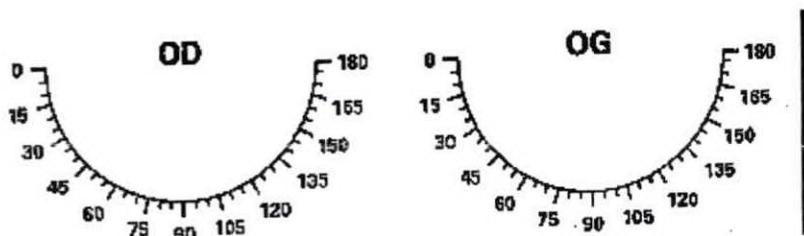
Ophtalmologie pédiatrique
Chirurgie du strabisme
Lentilles de contact

الدكتورة ميارة نزهة

اختصاصية في أمراض العيون للأطفال
علاج وجراحة الحول - العدسات اللاصقة

Casablanca, le mercredi 15 janvier 2020

Nom et prénom : CHRAIBI Youssef



Vision de loin

	Sphère	Cylindre	Axe
OD	-1.50	-1.00	180°
OG	-1.50	-0.75	170°

Verres incassables

